

d'intérêts selon les règles d'origine de l'ALE, avait publié son rapport définitif.

Le groupe spécial a été créé pour régler un différend concernant le traitement des intérêts non hypothécaires sur les installations et les équipements de production dans la formule de valeur ajoutée utilisée pour déterminer l'admissibilité des produits au traitement tarifaire préférentiel de l'ALE. Le groupe spécial a constaté, entre autres, que :

«les frais d'intérêts véritables sur une dette de quelque type que ce soit, garantie ou non, contractée de façon indépendante, en temps normal, pour financer l'acquisition d'immobilisations telles que des biens immeubles, une usine ou du matériel utilisés pour la fabrication de produits dans le territoire d'une partie, et assujettis à une détermination fondée sur les critères décrits dans l'annexe 301.2 de l'ALE, peuvent être inclus dans le "coût direct de la transformation" ou le "coût direct du montage" dont il est question à l'article 304 de l'ALE».

En outre, le groupe spécial a constaté que l'interprétation actuelle des États-Unis concernant le traitement de ces frais d'intérêt est incompatible avec les dispositions de l'ALE.

Le groupe spécial a recommandé que les parties règlent le différend en adoptant les règlements et les procédures administratives internes nécessaires à l'application de la décision du groupe spécial. En outre, le groupe a proposé que les parties envisagent l'adoption de règlements et de procédures qui porteraient sur les problèmes concernant plus particulièrement l'établissement d'un lien objectif et clair entre un prêt et les biens de production, ainsi que sur l'examen des prêts intrasociété et de l'efficacité des pratiques commerciales normales.

Selon l'ALE, la Commission a 30 jours pour examiner le rapport et pour parvenir à un règlement mutuellement satisfaisant du différend.

La Commission a souligné que les échanges bilatéraux sont passés de 244 milliards de dollars canadiens (198,2 milliards de dollars américains) en 1988 à 256,8 milliards de dollars canadiens en